

LA JUSTICE SE MODERNISE

Le 16 avril 2018,
le tribunal de Paris
ouvre ses portes

Dossier de presse
mars 2018



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

01

Une opération très structurante pour moderniser la justice

*La mise en service,
le 16 avril 2018,
du tribunal de Paris
marque l'aboutissement
d'un projet exceptionnel
pour le ministère
de la Justice.*

*Emblématique de la Justice
du 21^e siècle, le tribunal
de Paris sera une référence
majeure des transformations
attendues en matière
d'accueil des justiciables
et de fonctionnement des
juridictions pour un service
public de la justice simplifié
et plus efficace.*

Le tribunal de Paris va permettre de regrouper l'essentiel des activités en première instance de la justice parisienne au sein d'un bâtiment moderne et exemplaire, conçu par l'architecte de renommée mondiale, Renzo Piano. Il s'agit non seulement de réunir les services du tribunal de grande instance de Paris jusqu'ici éclatés sur une dizaine de sites, mais aussi d'accueillir progressivement, entre le 31 mai et le 14 juin 2018, les 20 tribunaux d'instance d'arrondissement qui seront fusionnés en un seul tribunal d'instance compétent sur l'ensemble de la ville de Paris.

Le nouveau tribunal d'instance sera organisé autour de quatre pôles : le contentieux civil ; la protection des majeurs ; le contentieux de l'exécution ; les déclarations de nationalité et demandes de certificats de nationalité française traitées au sein d'un même pôle désormais compétent tant pour les parisiens que pour les français nés et établis à l'étranger.

Le tribunal des affaires de sécurité sociale de Paris rejoindra également le site dès le mois de juin, avant de fusionner avec le tribunal du contentieux de l'incapacité et de constituer, au 1^{er} janvier 2019, le futur pôle social du tribunal de grande instance.

Au sein du tribunal de Paris, qui ouvrira ses portes le 16 avril 2018, tout type d'affaires sera traité : aussi bien les divorces, les tutelles et l'ensemble des procédures civiles que le contentieux routier, la délinquance ordinaire, la criminalité organisée, le terrorisme ou les affaires économiques et financières.

Cette opération d'envergure pour la justice parisienne sera de nature à améliorer significativement le service rendu aux justiciables, comme elle facilitera l'exercice des professionnels qui vont constituer une nouvelle communauté judiciaire, étendue aux avocats du barreau de Paris et aux agents de la direction régionale de la police judiciaire (DRPJ).

La Cour de cassation et la Cour d'appel de Paris demeureront pour leur part dans le site historique du Palais de justice de Paris.



Une réponse adaptée à la saturation du palais de justice historique

Le palais historique de l'île de la Cité est souvent comparé à un labyrinthe en raison de ses 24 kilomètres de galeries et de couloirs que des milliers de visiteurs arpentent chaque jour.

Mais malgré sa superficie considérable (86 000 m²), les lieux ne permettaient plus d'y exercer l'ensemble des activités des juridictions parisiennes qui se trouvent dispersées dans les différents arrondissements : tribunaux d'instance, tribunal des affaires de sécurité sociale mais aussi, au sein même du tribunal de grande instance (TGI), les services de l'application des peines, le tribunal de police, le pôle économique et financier et, depuis plus récemment, le parquet national financier (PNF).

Cet éclatement géographique, peu propice aux synergies entre services, se doublait de plusieurs autres contraintes :

- une exigüité des espaces de travail des magistrats et fonctionnaires du greffe,
- des espaces publics, à l'image des salles d'audience, utilisés au maximum de leur capacité,
- des espaces s'adaptant difficilement aux évolutions induites par les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Les études ayant démontré que, même au prix d'importants travaux, le palais avait atteint les limites possibles de son extension, l'État a, dès les années quatre-vingt-dix, décidé la réalisation d'un nouvel édifice, dédié au regroupement notamment de l'ensemble des services du tribunal de grande instance (TGI) de Paris, pour offrir de meilleures conditions de travail aux professionnels de la justice et améliorer le service rendu aux justiciables.

Un accueil du public revisité

La qualité de l'accueil au sein du futur palais constitue un enjeu majeur pour les juridictions qui portent le sujet au cœur de leur organisation. Un enjeu majeur aussi pour le ministère de la justice en particulier qui développe une démarche ambitieuse au service des justiciables au travers notamment du SAUJ et du portail d'information Justice.fr. qui, l'un et l'autre, seront au rendez-vous de l'ouverture du nouveau palais en avril 2018.

Outre un accueil physique situé en partie centrale et une signalétique fixe disposée dans l'ensemble du bâtiment, un système d'affichage dynamique permettra d'orienter les uns et les autres vers les salles où se tiendront les audiences.

Renseigné dès son accès dans le palais par un grand écran sur lequel sera affiché l'ensemble des audiences en cours ou à venir, le justiciable muni de sa convocation pourra ainsi se diriger vers la salle concernée à l'entrée de laquelle un autre écran lui confirmera le tenue de l'audience et l'informer sur son déroulement. De la même façon, des écrans dynamiques le renseigneront sur la disponibilité des guichets du SAUJ alors que d'autres écrans, disposés dans les espaces d'attente, pourront diffuser des informations plus générales sur le fonctionnement de la justice ou l'accès au droit.

Service d'accueil unique du justiciable

Le tribunal de Paris sera doté de 38 guichets regroupés au sein d'un service d'accueil unique du justiciable (SAUJ) composé de greffiers du tribunal de grande instance (TGI) et du tribunal d'instance de Paris. Ce nouveau service permettra de fournir aux justiciables des informations générales mais aussi de les renseigner sur les procédures les concernant quelle que soit la juridiction saisie de l'affaire. Il s'agit d'un progrès considérable pour la simplification des démarches de l'utilisateur et l'organisation même des services judiciaires.

Enfin, des bornes interactives compléteront le dispositif d'accueil en permettant au justiciable qui aura renseigné le motif de sa visite, d'être orienté, par la distribution de tickets, vers le guichet adéquat.

Un bâtiment facilement accessible

Le tribunal de Paris, conformément à la réglementation en vigueur, permet l'accès et la circulation des personnes en situation de handicap. Depuis le parvis et les entrées du bâtiment jusque dans les espaces de bureau, les mobiliers, les circulations, la signalétique et le traitement acoustique des espaces d'accueil, d'attente, ou des salles d'audience, ont été conçus pour être adaptés aux différentes formes de handicap. En tout point de ces espaces, une pente douce de 5 % garantit l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Côté transports en commun, l'arrivée du tramway T3 fin 2018 puis de la ligne 14 sur le parvis même du tribunal à l'été 2020 complétera la desserte déjà assurée par la ligne 13 et le RER C. Le tribunal de Paris sera alors très bien desservi par les transports en commun.

Un projet partagé avec tous les partenaires d'Île-de-France

Annoncé le 29 avril 2009 dans le cadre du projet d'aménagement du « Grand Paris », confirmé le 18 janvier 2013 par le Président de la République, le projet d'implanter le futur tribunal de Paris sur le site de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) des Batignolles est le fruit d'un dialogue continu entre l'État et la Ville de Paris.

Il implique aussi la Région et la RATP, acteurs du développement et des déplacements franciliens.



02

Un bâtiment aux meilleurs standards de qualité et de confort

Le bâtiment, ancré dans un éco quartier en pleine transformation, et tourné vers la qualité de vie de ses occupants et les usages innovants en matière de développement durable, est aussi un modèle en matière de performance environnementale.



Tribunal de Paris
Salle des pas perdus

Un agencement des espaces optimisé pour le confort de tous, justiciables et professionnels

Les justiciables et les avocats accéderont aux salles d'audience du tribunal par les grands escaliers mécaniques qui délimitent l'espace de la salle des pas perdus.

Habillées de bois du sol au plafond, les salles d'audience sont équipées de parois acoustiques et de moyens techniques multimédias (vidéoprojecteurs, visioconférences, contrôle des micros...). Les plus grandes salles présentent une capacité d'accueil de 250 places et toutes disposent d'une source de lumière naturelle.

Nombreuses et de tailles variées, elles vont permettre une nouvelle organisation de l'audition des justiciables : magistrats et greffiers disposeront de petites salles d'audience de cabinet, qui leur permettront de recevoir les justiciables et les familles. C'est une conception très nouvelle de l'accueil pour nombre de services qui jusqu'à présent recevaient les justiciables dans leurs propres bureaux.

L'agencement des espaces a aussi été pensé pour limiter le parcours d'un magistrat ou d'un fonctionnaire entre son bureau et la salle d'audience la plus éloignée du palais. La verticalité du bâtiment et quelque 40 ascenseurs permettent ainsi de relier les espaces collectifs, les salles d'audience et les bureaux.

Le tribunal compte 2 500 postes de travail répartis en bureaux de 12, 18 ou 24 m². Ils sont percés de plusieurs fenêtres, équipées de stores qui s'abaissent automatiquement en fonction du soleil, mais qui peuvent également être réglés manuellement, à la convenance des utilisateurs, grâce à des boîtiers installés dans chaque bureau.

Les baies vitrées, qui atteignant 2,80 m de hauteur, vont apporter dans l'ensemble des bureaux une luminosité naturelle de grande qualité associée à une vue exceptionnelle sur la capitale et ses environs.

Enfin, outre l'agrément que les terrasses arborées, situées aux 8^e, 19^e et 29^e étages, offriront aux magistrats et fonctionnaires qui s'y rendront et pourront même y déjeuner, le palais de justice marquera par son ouverture vers l'extérieur.

Une symbolique judiciaire renouvelée

Au terme de plusieurs mois de réflexion au sein d'un groupe composé de magistrats, avocats, universitaires et architectes, Antoine Garapon, secrétaire général de l'Institut des hautes études sur la justice (IHEJ) a remis, le 21 juillet 2016, au ministre de la Justice un rapport attendu sur « La symbolique du futur tribunal de Paris ».



Tribunal de Paris
Salles d'audiences

Rompant avec une « architecture de la peur », évocatrice d'une justice dominatrice, Renzo Piano a préféré inscrire l'édifice dans une relation nouvelle avec les citoyens davantage fondée sur la fiabilité et la confiance auxquelles renvoient les débats contemporains sur la sécurité juridique, la prévisibilité des décisions de justice et l'impartialité des magistrats. Cette approche n'est pas antinomique d'une symbolique qui, consubstantielle à la justice, doit inspirer une gravité utile.

La symbolique du futur palais doit permettre aussi de traduire le caractère cosmopolite de la capitale conjugué au caractère national, voire international, des contentieux qu'il sera appelé à traiter, tout en assurant la transition avec une histoire judiciaire ancienne de plusieurs siècles, née sur l'île de la Cité, dans laquelle il doit rester ancré.

Fortement marquée par les événements tragiques auxquels la société française a été confrontée notamment en novembre 2015, la réflexion a oscillé pour une bonne part entre symbolique purement judiciaire et symbolique républicaine que chacun s'accorde désormais à réaffirmer avec force mais qui ne doit pas être confondue avec la première. À cet égard un partage a été proposé par le groupe de travail entre la façade du bâtiment, sur laquelle est suggérée l'inscription de la devise républicaine, et les parties du bâtiment davantage liées à l'activité juridictionnelle, en particulier les salles d'audience dans lesquelles a été préconisée la mise en place de balances au style épuré.

Parmi les autres suggestions du groupe de travail :

- La reproduction, sur les murs d'entrée attenants aux dispositifs de sécurité dont le bâtiment sera équipé, d'extraits de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen et de la convention européenne des droits de l'homme ;
- La création, dans la salle des pas perdus, d'un « foyer symbolique » destiné à accueillir les moments de commémoration ;
- L'aménagement d'une symbolique propre aux espaces réservés aux professionnels ;
- La plantation d'un chêne sur le parvis du tribunal.



Tribunal de Paris
Salle d'audience signalétique



Un bâtiment exemplaire en matière environnementale

Situé au cœur de l'éco-quartier de la ZAC des Batignolles, le tribunal de Paris illustre avec force la politique environnementale dans laquelle le ministère de la justice s'est engagé dans le cadre du plan ministériel d'administration exemplaire (PMAE) pour l'environnement 2015-2020.

Du haut de ses 160 mètres, l'édifice, qui est le plus haut immeuble de Paris après la Tour Montparnasse, s'inscrit aussi pleinement dans les plans Climat et Biodiversité de la Ville de Paris.

Sa mise en service traduit une conception large du développement durable incluant les performances énergétiques du bâtiment, son intégration dans l'environnement ainsi que, pour les utilisateurs, un grand confort d'usage.

• Une référence de sobriété énergétique

Reconnu internationalement pour sa maîtrise de l'architecture durable, Renzo Piano n'a pas manqué d'intégrer à son projet les choix opérés en phase de conception en faveur notamment d'un recours important aux énergies renouvelables et d'une réduction des consommations énergétiques.

Le palais de justice de Paris-Batignolles affichera ainsi une consommation énergétique maîtrisée de 75 kWh/m² par an (seulement 50 pour les espaces tertiaires), soit la moitié de la consommation des tours de bureaux les plus récemment livrées à la Défense, ce qui en fera une référence nationale.

Le recours à la ventilation naturelle, les performances énergétiques de l'enveloppe du bâtiment et ses larges baies vitrées permettront, entre autres, d'atteindre ce résultat.

• Un modèle de biodiversité et d'intégration dans l'environnement

Plus de 300 arbres, en majorité des chênes verts, ont été plantés sur les trois terrasses du palais où ils offriront, sur près d'un hectare, un agrément unique dans le ciel de Paris.

Par ses terrasses arborées, le palais de justice s'intègre harmonieusement dans le prolongement du parc Martin Luther King avec lequel il s'insère dans la trame verte déjà constituée du parc Monceau, du square des Batignolles et des boulevards des Maréchaux.

La végétalisation des surfaces favorisera aussi l'infiltration des eaux pluviales et contribuera ainsi à leur récupération de façon à éviter la saturation des réseaux et la pollution de la Seine, de même qu'elle participera à l'infiltration de l'air et au stockage du CO₂ par photosynthèse.

Des bassins et des nichoirs complètent l'ensemble afin de contribuer à la biodiversité.

03

Annexes

Un déménagement hors normes

Date clés de l'ouverture

- **1^{er} trimestre 2018**
fonctionnement à blanc, visites des futurs utilisateurs et prise en main du bâtiment.
- **2^e trimestre 2018**
déménagement des juridictions et des services.
- **16 avril 2018**
première audience civile de référés.
- **23 avril 2018**
premières audiences de comparutions immédiates.

Pendant plusieurs mois les services ont travaillé ensemble à l'élaboration de différents scénarii de déménagement. Un travail en commun réalisé au plus près du terrain, en collaboration avec les référents des juridictions, qui a nécessité un inventaire complet des dossiers et des équipements à transporter.

Une opération qui devra être conduite tout en assurant la continuité des services parmi les plus sensibles.



42 kilomètres
de documents



2 500 postes
informatiques



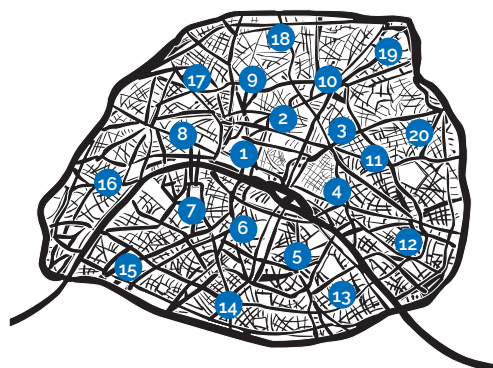
l'équivalent de
1 500 camions



près de
100 000 cartons

Pour ajouter à cette complexité, il s'est agi d'organiser un déménagement devant être conduit en plein centre de Paris, au départ d'une trentaine de sites, notamment du palais de l'Île de la Cité.

Calendrier du transfert des tribunaux d'instance entre le 31 mai et le 14 juin 2018 par arrondissement



1 ^{er} arrondissement 12 juin 2018	8 ^e arrondissement 13 juin 2018	15 ^e arrondissement 7 juin 2018
2 ^e arrondissement 1 ^{er} juin 2018	9 ^e arrondissement 1 ^{er} juin 2018	16 ^e arrondissement 12 juin 2018
3 ^e arrondissement 12 juin 2018	10 ^e arrondissement 5 juin 2018	17 ^e arrondissement 4 juin 2018
4 ^e arrondissement 31 mai 2018	11 ^e arrondissement 31 mai 2018	18 ^e arrondissement 7 juin 2018
5 ^e arrondissement 11 juin 2018	12 ^e arrondissement 11 juin 2018	19 ^e arrondissement 14 juin 2018
6 ^e arrondissement 13 juin 2018	13 ^e arrondissement 6 juin 2018	20 ^e arrondissement 4 juin 2018
7 ^e arrondissement 11 juin 2018	14 ^e arrondissement 31 mai 2018	

Le tribunal de Paris en chiffres



Tribunal de Paris
Hall d'entrée - Salle des pas perdus - Écans d'accueil

Un accueil de qualité des publics :

- 40 guichets d'accueil au sein du service d'accueil unique du justiciable (SAUJ) ;
- 1 cafétéria pour le public.

Des espaces adaptés à l'activité de la juridiction :

- 120 000 m² de plancher ;
- 90 salles d'audience (un tiers de salles pénales, deux tiers de salles civiles) ;
- dont plusieurs salles de grande capacité pour les procès les plus médiatiques ;
- 2 500 postes de travail ;
- 20 salles de réunion ;
- 1 salle de colloque de 280 places.



Tribunal de Paris
Salles d'audiences - Technologie

Des équipements de pointe dans les salles d'audience :

- dispositifs de vidéo comparution ou de vidéoprojection ;
- système de report vidéo permettant pour de grands procès de bénéficier d'une capacité de 1 000 places ;
- dotées de connectiques vidéos pour ordinateur sur les tables de justice, les prétoires et les tables d'avocat ;
- équipées de tablettes de commande tactiles permettant aux magistrats et aux greffiers de maîtriser la qualité sonore et lumineuse.



Tribunal de Paris
Restaurant pour le personnel

Des espaces de convivialité :

- 1 restaurant de 800 places assises pour le personnel, en capacité de servir 2 000 repas au déjeuner. Il permettra l'accueil des personnels de la direction régionale de la police judiciaire (DRPJ) mitoyenne du tribunal ;
- 1 cafétéria pour le personnel ;
- des espaces de convivialité.

Des dispositifs de sécurité à la mesure des enjeux :

- au niveau de l'entrée principale, 2 portiques de sécurité et 4 équipements de contrôle des sacs aux rayons X ;
- 200 cellules, dont 120 pour le dépôt de police et 80 pour l'administration pénitentiaire ;
- des espaces d'attente gardée à proximité des lieux de comparution.



Tribunal de Paris
Portiques d'accès



Coût total sur 27 ans :
2 350 millions d'euros

Une gestion des accès rationnelle et sécurisée :

- des accès et des flux de circulation distincts pour le public, les personnes détenues et les professionnels ;
- 50 ascenseurs et monte-charges répartis dans le bâtiment afin de faciliter les accès et limiter les temps de trajet.

Des capacités d'archivage et de stockage des scellés importantes :

- 25 km d'archives en sous-sol ;
- 18 km d'archives dans les étages, sans compter les armoires individuelles dans les bureaux.

Des espaces dédiés aux professionnels de la Justice :

- espace « toque », des box d'entretien et un vestiaire pour les avocats ;
- des locaux dédiés à la presse judiciaire.

Le coût du projet

Durant 27 ans, la personne publique s'acquittera chaque trimestre (prog. 166 Justice judiciaire) :

- de redevances immobilières (en paiement de l'investissement : 725 millions d'euros TTC), pour un montant total 1 370 millions d'euros TTC, soit un loyer annuel de 50 millions d'euros ;
- de redevances de fonctionnement (en paiement des prestations d'entretien, de maintenance, de renouvellement du bâtiment et de services), pour un montant total de 960 millions d'euros, soit 35 millions d'euros TTC par an en moyenne.

L'abécédaire du tribunal de Paris

Arélia

Société de projet constituée spécifiquement afin de réaliser le futur tribunal de Paris, ayant pour actionnaires notamment les sociétés Bouygues Bâtiment Île-de-France et Bouygues Énergie Services. Elle a signé, le 15 février 2012, avec l'EPPJP un contrat de partenariat portant sur la conception, la construction, le financement, l'entretien et la maintenance durant 27 ans du futur tribunal.

Bastion

Situé dans le prolongement du socle, à proximité immédiate des locaux de la direction régionale de la police judiciaire, le bastion accueillera une partie des services du parquet et de sa permanence.

Bouygues Bâtiment Île-de-France

Filiale de Bouygues construction, elle a piloté la construction du futur tribunal en assurant en propre la réalisation du gros œuvre.

Contrat de partenariat

Introduit en droit français en 2004, le contrat de partenariat est un contrat administratif complexe en vertu duquel une personne publique confie à un tiers une mission globale incluant, d'une part, le financement d'un ouvrage, sa construction, d'autre part, son entretien, son exploitation, sa maintenance, voire d'autres services concourant à l'exercice, par la personne publique, de sa mission de service public. Depuis le 1^{er} avril 2016, les contrats de partenariat ont laissé la place aux marchés de partenariat.

Déménagement

Désigne les opérations de transfert des dossiers, postes informatiques, scellés et archives prévues dans le courant du 2^e trimestre 2018.

EPPJP : Établissement public du palais de justice de Paris

Établissement public administratif, sous tutelle du ministère de la Justice, créé en 2004 afin de concevoir et réaliser le futur tribunal de Paris. Sa dissolution interviendra au plus tard deux ans après la réalisation du tribunal.

FMAO : Facility Management Assisté par Ordinateur

Logiciel mis en place par le partenaire privé qui permettra de gérer la maintenance et les services, de faire des demandes d'intervention et de réserver des salles de réunion.

Gardiennage

Désigne les missions de sûreté du site qui ne seront pas assurées par la préfecture de police mais confiées à un prestataire privé (exemple : filtrage à l'entrée du bâtiment).

IGH : Immeuble de grande hauteur

Situé au-dessus du socle, l'IGH est dédié aux espaces de travail des magistrats et des fonctionnaires du greffe. Il comporte trois blocs : le bloc bas (7^e au 19^e étage) qui abrite les services susceptibles d'accueillir du public; le bloc médian (20^e au 29^e étage) qui accueille notamment la présidence du TGI, le parquet, la direction du greffe et du secrétariat autonome des parquets ainsi que le parquet national financier; le bloc haut (30^e au 37^e étage) qui abrite les chambres civiles du TGI ainsi que le tribunal d'instance de Paris.

Jardins d'hiver

Espaces de détente aménagés aux 17^e, 18^e, 27^e et 28^e étages qui permettront de disposer d'une terrasse fermée et de la lumière naturelle en toute saison.

Luther King

Le tribunal est édifié dans la continuité du parc Martin Luther King, un vaste espace de 10 hectares.

Maison des avocats

Désigne l'édifice en cours de construction sur le parvis du tribunal afin d'accueillir partie des services de l'Ordre des avocats du barreau de Paris. Sa conception a été confiée à Renzo Piano Building Workshop. La maison des avocats abritera une bibliothèque, un amphithéâtre, des salles de réunion, des bureaux ainsi qu'un espace de services ou de commerce au rez-de-chaussée.

Noyaux

Partie de l'IGH qui assure la stabilité de l'immeuble et abrite les circulations verticales (ascenseurs). Le tribunal de Paris comporte deux noyaux : l'un, principal, au nord, l'autre au sud.

PPP : Partenariat public privé

Notion faisant référence à plusieurs formes de montages juridiques globaux consistant pour la puissance publique à mobiliser l'expertise du secteur privé dans la maîtrise d'ouvrage et à utiliser les financements privés afin d'accélérer ses investissements.

RPBW : Renzo Piano Building Workshop

Agence internationale d'architecture dont les bureaux sont situés à Paris, Gênes et New York. Dirigée notamment par Renzo Piano, lauréat du prix Pritzker d'architecture, elle compte 90 architectes. Parmi ses plus célèbres réalisations : le centre Pompidou et la tour The Shard à Londres. C'est elle qui a conçu le tribunal de Paris.

Socle

Désigne la partie du bâtiment qui, sur six étages, regroupe les espaces publics (salle des pas perdus, salles d'audience, accueil directionnel et SAUJ).

Terme du contrat

2044 : 27 ans après la prise de possession, le terme du contrat de partenariat entraînera le transfert des actifs (ouvrage, équipements et documentation technique) qui deviendront propriété de l'État.

Tailles de guêpe

Étages intermédiaires de l'immeuble (19^e et 29^e étages) où seront situés les terrasses, la cafétéria et des espaces de détente. Ces étages plus étroits affinent la silhouette du bâtiment.

Tribunal de Paris

Compréhensible par tous, le terme « tribunal de Paris » est commun à l'ensemble des juridictions qui y auront leur siège. Il permet aussi de le distinguer de celui de l'île de la Cité, dit le « palais de justice de Paris », où demeurent la Cour de cassation et la cour d'appel de Paris.

Usager

Désigne toute personne appelée à se rendre au futur tribunal alors qu'elle n'y exerce pas d'activité professionnelle liée à l'exercice de la justice (justiciables, public).

Utilisateurs

Désigne les personnes exerçant une activité professionnelle au sein du tribunal (personnels du ministère de la Justice, d'autres administrations, personnel d'exploitation-maintenance et de sécurité, auxiliaires de justice).

Zac : Zone d'aménagement concertée

Contact presse

Directions des services judiciaires

com.dsj-cab@justice.gouv.fr / 0170228533 - 8622

Pôle veille et analyse médias

presse-justice@justice.gouv.fr / 0144776277

